



Quel rôle pour la

ENQUÊTE

Police Municipale de Nice ?

Votre opinion compte !

Le 14 juillet dernier, notre ville a connu une attaque terroriste sans précédent qui nous a meurtris à jamais. Personne n'oubliera cette nuit d'horreur.

Le devoir des responsables politiques est d'assumer la transparence sur l'articulation et l'organisation des différentes forces qui contribuent à la sécurité intérieure de notre pays.

La police municipale de Nice, dont chacun connaît les performances et le professionnalisme, a fait l'objet d'attaques. Pourtant, alors que l'État utilise largement la police municipale dans ses politiques de sécurité, il refuse de lui accorder les mêmes compétences et les mêmes moyens d'actions que la police et la gendarmerie nationales. Cette situation limite considérablement le champ d'intervention de ce service.

Depuis 2008, notre ville a fait le choix d'une police municipale toujours plus performante, qui la place aujourd'hui au premier rang des polices municipales de notre pays. Cependant les récents événements nous amènent à nous interroger sur l'avenir de ses missions.

Les règles de coordination entre police nationale et police municipale sont fixées dans notre pays par

des conventions qui placent sous l'autorité de l'État les forces de sécurité des municipalités.

À Nice, aujourd'hui, cette convention doit être renégociée car on ne peut continuellement exiger des communes qu'elles pallient les carences de l'État avec les impôts de leurs habitants.

À travers ce questionnaire, vous avez la possibilité d'exprimer votre choix sur les orientations pouvant être appliquées, dans le futur, à la police municipale de Nice.

Deux options peuvent être envisagées :

- soit la police municipale poursuit **des missions de proximité et d'interpellation** (3 000 environ par an), mais sur la base d'une nouvelle convention de coordination qui garantirait la participation de l'autorité municipale aux décisions prises par l'État et l'obtention des informations nécessaires à l'exercice des missions attribuées ;

- soit la police municipale se recentre **exclusivement sur une police de proximité** avec notamment pour mission l'îlotage, le respect des arrêtés municipaux, la circulation, le stationnement...

Vos réponses permettront de mieux cerner vos attentes et viseront à définir la future organisation de la police municipale qui sera décidée par la Ville de Nice, en octobre.

Christian Estrosi
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur

Philippe PRADAL
Maire de Nice

LA POLICE MUNICIPALE DE NICE C'EST :

398 POLICIERS MUNICIPAUX

150 AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

86 OPÉRATEURS CSU

1 345 CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION

10 BRIGADES SPÉCIALISÉES (TRANSPORTS, PARCS ET JARDINS, NUIT...)

1 MAISON POUR L'ACCUEIL DES VICTIMES



VILLE DE NICE

Quelles sont, selon vous, les missions prioritaires à assigner à la POLICE MUNICIPALE DE NICE ?

Réfléchir ensemble aux nouvelles missions de la police municipale de Nice

1. Selon vous, la police municipale doit favoriser :

- une police de proximité (prises de contact, suivi de doléances, patrouilles à circulation douce...)
- une police d'intervention (rechercher, intervenir et interpellé)
- la mixité de ces deux approches

2. Listez par ordre de priorité (de 1 à 5) vos attentes concernant les missions de la police municipale de Nice

- Faire respecter les arrêtés majeurs de police du Maire (anti-regroupement, anti-bivouac, consommation d'alcool, mendicité, couvre feu des mineurs...)
- La sécurité routière (contrôle de vitesse, téléphone au volant, alcoolémie, bruit...)
- Sécurité des foires et marchés
- Sécurisation des transports en commun
- Contrôle des débits de boissons et établissements de nuit (bruit, terrasses...)
- Police de l'environnement (lutte contre les dépôts sauvages ou débris sur la voie publique, les atteintes au cadre de vie)
- Lutte contre les nuisances sonores
- Présence dans les parcs et jardins
- Aide et assistance aux victimes
- Présence et sécurisation aux abords des établissements scolaires
- Stationnement gênant et double file / Fourrière de véhicule
- Interventions et interpellations en flagrant délit
- Lutte contre l'incivisme

3. Souhaitez-vous que la police municipale de Nice soit présente :

- de jour
- de nuit
- de jour et de nuit

4. Classez par ordre de priorité les modalités de patrouille de la police municipale de Nice :

- Voiture
- Pédestre
- VTT
- Transport collectif
- Segway
- En moto
- À cheval

5. Quelles unités spécialisées de la police municipale souhaitez-vous privilégier ?

- Canine
- Équestre
- Nautique
- Environnement
- Tranquillité et nuisances sonores
- Brigade Anticriminalité municipale de Nuit
- La circulation
- La sécurité dans les transports
- Les parcs et jardins
- Les services à la population (audit de sécurité, maison pour l'accueil des victimes, prévention commerçants)
- Aucune, les agents doivent être polyvalents

6. Êtes-vous favorable à la mise en œuvre d'arrêtés municipaux tels que le couvre-feu des mineurs, la consommation d'alcool sur la voie publique, la mendicité agressive, l'anti-regroupement, les bivouacs... ?

OUI / NON

7. Selon vous, l'organisation actuelle de la police municipale favorise-t-elle la police de proximité ?

OUI / NON

Donner à la police municipale des moyens et des compétences adaptés à ses missions

8. Souhaitez-vous que la Ville de Nice continue d'apporter sa contribution aux politiques de sécurité qui relèvent de la responsabilité de l'État ?

OUI / NON

9. Êtes-vous favorable à une évolution des compétences des policiers municipaux ?

- | | OUI | NON |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Sur l'armement identique police nationale | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Sur les accès directs aux fichiers nationaux (carte grise...) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Sur la possibilité de faire des contrôles d'identité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Sur la fouille des coffres de voiture | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

10. Faut-il, selon vous, développer davantage la police municipale de Nice en : (classez par ordre de priorité de 1 à 4)

- Effectifs
- Moyens de locomotion
- Outils de vidéoprotection
- Nouvelles technologies (logiciel, reconnaissance faciale...)

11. Estimez-vous que la vidéoprotection améliore la sécurité dans notre ville ?

- OUI / NON

12. En quelques lignes, quel rôle souhaitez-vous donner demain à notre police municipale de Nice ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

13. Comment souhaiteriez-vous voir évoluer la police municipale de Nice pour qu'elle soit encore plus proche du citoyen ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres observations

.....

.....

.....

.....

.....

.....



14. Avez-vous sollicité un service de sécurité au cours des 6 derniers mois ?

- OUI / NON

Si oui, quel service avez-vous contacté prioritairement ?

- La police municipale
- La police nationale

Par quel moyen ?

- Numéro de la police nationale (17)
- Ligne directe de la police municipale 04 93 53 53 53
- Équipage de police municipale dans la rue
- Équipage de police nationale dans la rue
- Autre, précisez : _____

Pour quel type de problème ?

- Victime d'une agression
- Témoin d'un délit
- Dégradations de biens
- Cambriolage
- Nuisances sonores
- Stationnements gênants
- Fourrière de véhicule
- Insalubrité
- Autre, précisez : _____

15. Lorsque vous avez sollicité la police nationale pour une intervention, quelle force est intervenue ?

- La police municipale
- La police nationale

16. Lorsque vous avez sollicité la police municipale, vous a-t-elle semblé plutôt réactive :

OUI / NON

17. Selon vous, la police municipale est :

- bien organisée
- doit s'améliorer dans son organisation
- aucun jugement

18. Percevez-vous la police municipale de Nice comme :

- un service de police à part entière
- un service complémentaire à la Police Nationale
- autre, précisez : _____

19. Quelles sont les forces de sécurité que vous avez le sentiment de croiser le plus souvent dans les rues de Nice :

- la police municipale
- la police nationale
- des militaires de l'opération sentinelle

20. Selon vous, la sécurité publique doit être assurée par :

- les services de l'État
- la police municipale
- conjointement



MIEUX VOUS CONNAÎTRE :



Nom :

Prénom :

Adresse :

CP et Ville* :

Âge* :

- moins de 18 ans
- 18 à 30 ans
- 30 à 45 ans
- 45 à 60 ans
- plus de 60 ans

* Mentions obligatoires.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à définir le profil des personnes interrogées et, le cas échéant, à gérer l'envoi des résultats de ce sondage - et des suites afférentes - aux personnes ayant renseigné leur nom, prénom et adresse. Les données enregistrées sont réservées à l'usage des services municipaux concernés. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au : Correspondant Informatique et Libertés de la Ville de Nice cil@nicedazur.org

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

QUESTIONNAIRE À RENVoyer AVANT LE 15 OCTOBRE :

PAR COURRIER À :

Mairie de Nice -
QUESTIONNAIRE POLICE MUNICIPALE
 06364 Nice Cedex 4

À DÉPOSER DANS UNE URNE DANS LES LIEUX SUIVANTS :

- Mairie principale** - 5, rue de l'Hôtel de Ville
Les Mairies Annexes :
 Corvésey - 6, rue Alexandre Mari
 Bosio - 3, rue Raoul Bosio
 Port / République - 12, rue Scaliero
 Saint-Roch - 52, av. Denis Séméria
 Arénas - 103, boulevard René Cassin
 Ariane - 54, rue Anatole de Monzie
 Ray - 2, place Fontaine du Temple
 Pasteur / Bon voyage - 1, av. de la Voie Romaine
 Magnan / Renoir - 118, rue de France
 Gabriel Fauré - 4, rue Gabriel Fauré
 Saint-Augustin - 75, bd Paul Montel
 Pôle de proximité Bellet - 712, route de Bellet
 Thiolo - 32, av. Malausséna
 Trois collines - 14, av. du Monastère
 Caucade - 55, av. Sainte-Marguerite

Les Territoires :

- Plaine du Var - 103, bd René Cassin
- Collines niçoises - 70, avenue de Pessicart
- Centre Est - Trois collines - 14, av. du Monastère
- Rives du Paillon - 11, chemin des Chênes blancs
- Est Littoral - 8, cours Saleya
- Cœur de Paillon - 52, av. Denis Séméria
- Centre Nord - 2, place Fontaine du Temple
- Centre Ouest - 21, rue d'Angleterre
- Ouest littoral et Coteaux - 3, rue Joseph Revelli

Les postes de police municipale :

- Madeleine - 30, bd de la Madeleine
- Nice Nord - 15, av. Cernuschi
- Saleya - 13, cours Saleya
- Saetone - 1, place Saetone
- Fauré - 4, rue Gabriel Fauré
- Centre de Supervision Urbain - 5/7, place Général de Gaulle

Maison pour l'accueil des victimes :

6, rue Gubernatis

Accueil de la Métropole :

405, promenade des Anglais - Bât. Le Plaza

Les bibliothèques municipales :

- Louis Nucéra - 2, place Yves Klein
- Patrimoine Romain Gary - 21 bis, bd Dubouchage
- Raoul Mille - Gare du Sud - 33, av. Malausséna
- Ariane-Léonard de Vinci - 20, chemin Château de Saint-Pierre
- Caucade - 32, bd du Souvenir Français
- Cimiez - Cedac, 49, av. de la Marne
- De Maeyer - 5, rue De Maeyer
- Fontaine du Temple-Alfred Hart - 2, place Fontaine du Temple
- Magnan - Espace Magnan, 31, rue Louis de Coppet
- Moulins-Alain Lefevre - 29, bd Paul Montel
- Pasteur-Camille Claudel - 12, rue Maurice Maccario
- Saint-Roch - 14, rue Acchiardi de Saint-Léger
- Terra Amata - 1, corniche André de Joly

Maison des Seniors : 6, av. Félix Faure
CCAS : 4, place Pierre Gautier



VILLE DE NICE